



COMMUNE DE BOREX

---

## Préavis municipal n° 17-2023

---

Au Conseil Communal de Borex

concernant

### Exercice 2022 Rapport de gestion et comptes

Municipal responsable

**Monsieur Jean-Luc VUAGNIAUX**  
Syndic

# Table des matières

## INTRODUCTION

1.	<b>Administration générale</b>	p.4
10	Autorités communales	p.4
10.01	Conseil communal	p.4
10.03	Municipalité	p.5
	Inspection de la Préfecture	
10.05	Associations intercommunales - Représentations	p.5
	Assemblée des Syndics du District de Nyon	
	Groupement des Syndics Asse et Boiron	
	Association de Communes Vaudoises (AdCV)	
	Région de Nyon	
	Autres associations	
11	Greffé municipal	p.8
11.05	Naturalisation	p.8
	Demande de naturalisation sur le plan communal	
13	Personnel communal	p.8
14	Intérêts généraux	p.8
14.02	Manifestation et vie associative	p.8
	Société de développement de Borex	
2.	<b>Finances</b>	p.9
3.	<b>Domaines et bâtiments</b>	p.18
30	Administration - technique	p.18
30.02	Baux à ferme	
32	Forêts	p.18
32.01	Association intercommunale pour l'exploitation d'un couvert régional à plaquettes et bois d'énergie situé sur la commune de Trélex (ACP)	p.18
35	Bâtiments et locations	p.18
35.01	Projet de réalisation d'un bâtiment de voirie	p.18
35.01	Salle communale « Les Alisiers »	p. 19
4.	<b>Travaux publics, routes, environnement, urbanisme</b>	p.19
42	Urbanisme, architecture et environnement	p.19
42.04	Plans d'affectation communaux	p.19
42.05	Police des constructions	p.19
43	Routes	p.20
43.03	Électricité, éclairage public	p.20
44	Parcs, promenades et cimetière	p.20
	Véhicule électrique	
	Cimetière de Borex-Crassier	
	Parking Pétanay	p. 21
45	Déchets et ordures ménagères	p.21
45.02	Voirie	p.21
	Ramassage des ordures ménagères (sacs taxés)	
45.05	Déchetterie intercommunale de Signy-Avenex	p.21
46	Assainissement	p.22
46.03	Association d'épuration des eaux du Boiron (AEB)	p.22
5.	<b>Formation, Jeunesse, culture, église</b>	p.23
51	Instruction publique	p.23
51.01	Etablissement scolaire Elisabeth de Portes	p.23
52.03	AEE – association intercommunale Enfance et Ecole – Asse et Boiron	p.23
52.04	AIAB – association intercommunale Asse et Boiron	p.24
58	Eglise	p.24

<b>6. Sécurité publique</b>	p.25
61 Police municipale	p.25
61.01 Assistant de sécurité publique ASP	p.25
62 Contrôle de l'habitant	p.25
65 Service défense incendie et secours	p.25
65.01 SDIS Nyon-Dôle	p.25
66.02 Organisation régionale de la protection civile (ORPC)	p.26
<b>7. Affaires sociales</b>	p.27
70.03 ARAS – centre régional (CSR)	p.27
76 Accueil de la Petite enfance, garderie, famille	p.27
76.02 Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)	p.27
Crèche de la Galiote	
Crèche Les Papillons	
<b>8. Services industriels</b>	p.28
81.04 Distribution de l'eau – installation	p.28
86.01 Développement durable	p.28
<b>CONCLUSION</b>	p.29

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

## **PREAMBULE**

L'année 2022 a été marquée par des événements majeurs qui ont eu un impact sur nos activités quotidiennes et celles de notre commune n'y ont pas échappé.

Alors que les contraintes liées à la pandémie Covid-19 semblaient être passées et que les signes de reprise économique nous plongeaient dans une phase d'inflation inconnue depuis de nombreuses années, le conflit ukrainien, puis l'annonce de pénurie énergétique ont passablement compliqué les activités humaines en cette période sous revue.

Sur le plan financier, nous avons enregistré un exercice comptable 2022 soldé par un excédent de recettes largement supérieur à nos prévisions ; résultat exceptionnel dû à des revenus d'impôts inhabituels et imprévisibles au niveau communal. A noter que la grande partie de cette manne financière sera reprise par les finances cantonales par le jeu de la péréquation.

Sur le plan des travaux, nous avons mené à bien deux projets importants pour l'amélioration de notre cadre de vie : le lancement des travaux de construction du bâtiment destiné à accueillir notre voirie communale et la modernisation de notre réseau d'éclairage public. Ces investissements visent à renforcer la sécurité et l'efficacité énergétique de notre commune.

Nous vous invitons donc à prendre connaissance de ce qui suit en vous remerciant de votre confiance et de votre soutien.

## **INTRODUCTION**

Conformément aux dispositions légales, en particulier les articles :

- 93c, alinéa 2, de la Loi du 28 février 1956 sur les Communes, état au 1<sup>er</sup> septembre 2018 (LC) ;
- 34 et ss. du Règlement sur la comptabilité des Communes du 14 décembre 1979 (RCCCom), état au 1<sup>er</sup> juillet 2006 ;
- 92 du Règlement du Conseil communal de Borex du 11 juillet 2016 ;

Nous vous présentons, ci-après, le rapport de gestion de la Municipalité et les comptes 2022 de la Commune de Borex que nous soumettons à votre approbation.

## **1 ADMINISTRATION GENERALE**

### **10 AUTORITES COMMUNALES**

#### **10.01 Conseil communal**

Le Conseil communal a tenu 4 séances durant l'année 2022 : les 14 mars, 20 juin, 3 octobre et 5 décembre.

Il s'est prononcé sur 6 préavis.

- Préavis municipal n° 09-2022 – construction d'une halle pour le service de voirie sur la parcelle n° 1 de Borex – demande d'un crédit de CHF 1'669'800.- destiné à financer les travaux de construction du bâtiment.
- Préavis municipal n° 10-2022 – exercice 2021 – rapport de gestion et comptes.
- Préavis municipal n° 11-2022 – demande de crédit d'investissement de CHF 97'560.- Assainissement et mise aux normes du réseau d'éclairage public.
- Préavis municipal n° 12-2022 – demande d'un crédit de fonctionnement de CHF 56'500.- destiné à financer l'achat d'un véhicule communal électrique.
- Préavis municipal n° 13-2022 – arrêté d'imposition 2023.
- Préavis municipal n° 14-2022 – budget de fonctionnement 2023.

## 10.03 Municipalité

La Municipalité a tenu 41 séances durant l'exercice 2022.

→ Inspection de la Préfecture

L'inspection annuelle de la commune par la Préfecture a eu lieu le 06 octobre 2022, conformément à l'art. 141 LC. Le contrôle des divers documents administratifs, registres, rapports et procès-verbaux s'est déroulé en présence des personnes concernées. Les activités tant de la Municipalité que du Conseil Communal ont été passées en revue. Le rapport de visite de Mme le Préfet n'a donné lieu à aucune remarque particulière.

## 10.05 Associations Intercommunales – Représentations

La Commune de Borex a été régulièrement représentée par sa Municipalité dans les réunions des diverses associations listées ci-après. Pour certaines, elle y a pris activement part en occupant un siège au sein des exécutifs (Comités Directeurs) (AIAB – AEB – AEE – Déchetterie intercommunale de Signy-Avenex) :

→ Assemblée des Syndics du District de Nyon

Convoquée à deux reprises, soit les 17 mars et 10 novembre 2022, ces séances ont eu pour principaux objets :

Séance du 17.03.2022 :

- La présentation du projet de convention de l'Office Cantonal d'Orientation Scolaire et Professionnelle (OCOSP) liant les communes de la nouvelle région Ouest du canton.
- La présentation de la Police cantonale du commerce, sur son activité, son rôle ainsi que les compétences municipales et les missions des communes dans ce domaine.

Séance du 10.11.2022 :

- La présentation de l'AVDCH (Association Vaudoise des contrôles d'habitants et bureau des étrangers) cf. [www.avdch.ch](http://www.avdch.ch)
- La présentation de l'Espace prévention La Côte, qui est la plate-forme régionale d'actions dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.
- La présentation statistique des comptes communaux 2021.
- La gestion du risque de pénurie énergétique ; l'implication des communes sur ce problème, l'établissement de plans de continuité, décisions relatives à l'éclairage et des points de rencontre d'urgence (PRU) notamment.

→ Groupement des Syndics Asse et Boiron

Les Syndics du groupement Asse et Boiron se sont réunis à trois reprises, soit les 26 janvier, 25 mai et 02 novembre 2022 pour traiter des différents sujets concernant les neuf communes du groupement. Les sujets suivants ont notamment été abordés :

Séance du 26.01.2022 :

- Sécurité publique au sein des communes Asse-Boiron : renouvellement de la convention réglant l'emploi des ASP.
- Police des constructions : traitement des demandes via les services techniques et mandataires.
- Complexe sportif de Gingins : état d'avancement du projet.
- Cybercriminalité protection des systèmes d'information communaux.
- Participation des communes à la cohésion sociale – péréquation cantonale : recours de 13 communes au TF.

- Cartes journalières CFF pour 2022 : 6 cartes à disposition via le greffe de la commune de Chéserex.
- Concept de développement durable – PECC (Plan énergie et climat communal) : intégration de cette notion dans les activités des autorités communales => groupe de travail.
- Loi sur les fusions de communes : opportunité de relancer le projet de fusion Asse-Boiron via un vote consultatif.

Séance du 25.05.2022 :

- Sécurité publique au sein des communes Asse-Boiron : état de la situation ; avenir de la convention ASP regroupant les 5 communes de Borex, Crassier, Eysins, Gingins et La Rippe.
- Concept de développement durable – PECC (Plan énergie et climat communal) : intégration de cette notion dans les activités des autorités communales.
- Campagne de porte-à-porte – l'attitude d'une commune face à ce type d'activité de démarchage.

Séance du 02.11.2022 :

- Complexe sportif de Gingins : propositions de participation.
- Point de situation sur la mise en place des PECC (plans énergie et climat communaux)
- Crise énergétique : quelles informations à transmettre à la population ?

→ Association de Communes vaudoises (AdCV)

L'AdCV a tenu 4 assemblées générales en 2022, soit les 5 mai, 23 juin, 29 septembre et 1er décembre. Les thèmes suivants y ont été traités :

Séance du 05.05.2022 :

- Présentation de l'Etablissement Cantonal d'Assurances (ECA) aux communes : organisation, missions et compétences.
- Recherche de terrains pour accueillir les gens du voyage.
- Commentaires sur les comptes cantonaux 2021 dont les excédents réels de revenus avoisinent les 650 millions.
- Présentation du recours de 13 communes (dont Borex) au TF contre la facture sociale.
- Révision de la loi fédérale sur l'énergie.
- Révision de la loi sur les communes : à l'étude.

Séance du 23.06.2022 :

- Projet de révision de la loi sur les communes : présentation DGAIC (Direction générale des Affaires Institutionnelles et des Communes).
- Modification des statuts et des cotisations de l'association : extension du barème des cotisations aux communes de moyenne importance.
- Adoption des comptes 2021 de l'association : résultats de ces derniers : déficit de CHF 10'647.-

Séance du 29.09.2022 :

- Cybersécurité : gestion des cyberattaques avec le support du canton (v. site [www.vd.ch/cybersecurite](http://www.vd.ch/cybersecurite))
- Elections complémentaires au comité : MM. Denys Jaquet, Robert Middleton, Gérard Produit sont élus.

Séance du 01.12.2022 :

- Présentation et adoption du budget 2023 de l'association.
- Présentation de la Présidente du CE et cheffe du DITS (Institutions, Territoire, Sport) Mme Christelle Luisier-Brodard :
  - Programme de législature du canton.
  - Diminutions fiscales.
  - Subventionnement de la transition énergétique et des mesures pour le climat.
  - Annonce d'un contre-projet du CE à l'initiative SOS – communes.
  - Révisions de la loi sur les communes et de la loi sur les comptes communaux.

Présentation du nouveau secrétaire général de l'association : M. Loïc Hautier.

Pour de plus amples informations sur les activités de cette association, le site de l'AdCV [www.adcv.ch](http://www.adcv.ch) est accessible à toutes et tous.

→ Région de Nyon

En 2022, le Conseil intercommunal de Région de Nyon s'est réuni 4 fois, soit le 10 mars à Genolier, le 23 juin à Chavannes-de-Bogis, le 29 septembre à Saint-George et le 14 décembre à Rolle.

Préavis adoptés :

- Préavis 10-2022 - Deuxième programme régional de développement touristique de nature 2022-2027.
- Préavis 11-2022 - Autorisation générale de placer les fonds de la trésorerie.
- Préavis 12-2022 - Comptes 2021.
- Préavis 13-2022 - Cotisations.
- Préavis 14-2022 - Stratégie en matière de gestion et de conservation des documents papier et électronique.
- Préavis 15-2022 - Adhésion de la Commune de Crans à la Région de Nyon.
- Préavis 16-2022 - Financement d'une carte de transport touristique régionale.
- Préavis 17-2022 - Promotion de la mobilité.
- Préavis 18-2022 - Programme pour la biodiversité de CHF 250'000 répartis sur 5 ans.
- Préavis 19-2022 - Demande de crédit de CHF 330'000 pour soutenir les activités du far<sup>o</sup> durant la période 2023-2026.
- Préavis 20-2022 - Budget 2023.
- Préavis 21-2022 - Demande de crédit de CHF 189'875 pour l'aménagement d'une passerelle modes doux entre Nyon et Prangins.
- Préavis 22-2022 - Demande de crédit de CHF 346'311 pour l'aménagement d'une passerelle modes doux sur le sentier de Bois-Bougy à Nyon.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site [www.regiondenyon.ch](http://www.regiondenyon.ch)

→ Autres Associations

AEB	Association intercommunale pour l'épuration des eaux du Boiron
AEE	Association intercommunale enfance et école Asse et Boiron
AIAB	Association intercommunale Asse et Boiron
ACP	Association intercommunale pour l'exploitation d'un couvert régional à plaquettes et bois énergie, situé sur la Commune de Trélex
SDIS	Association intercommunale en matière de défense incendie et de secours
SADEC	Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte
ORPC	Organisation régionale de la protection civile du District de Nyon
ARAS	Association régionale pour l'action sociale du District de Nyon
SANE	Syndicat d'arrosage de Nyon et environs
GHOL	Groupement hospitalier de l'ouest lémanique
CET	Conseil d'établissement (de l'ESEP)

EMN      Déchetterie Intercommunale de Signy  
Ecole de musique de Nyon  
Fondation la Côte  
Clinique dentaire scolaire itinérante du District de Nyon  
Amicale des pompiers de Borex.

## 11 GREFFE MUNICIPAL

### 11.05 Naturalisation

→ Demandes de naturalisation sur le plan communal

	2021	2022
Octrois de la Bourgeoisie de Borex	17	11

## 13 PERSONNEL COMMUNAL

Notre équipe communale en 2022 est formée de six personnes représentant un taux d'occupation de 4.3 ETP (équivalent temps plein).

Elle se compose comme suit :

- a) Administration :
  - Mme Géraldine Boulenaz, secrétaire municipale. (90%)
  - Mme Isabelle Guignet, secrétaire municipale adjointe, jusqu'au 30 septembre 2022. (40%)
- b) Bourse communale et contrôle de l'habitant
  - M. Marc-Henri Berlie. (50%)
- c) Voirie et conciergerie :
  - M. Jacques Dancet. (100%)
- d) Assistants de sécurité publique (ASP) : leur activité est répartie entre cinq communes : Borex, Crassier, Eysins, Gingins et La Rippe.
  - M. Adrien Gafner, jusqu'au 31 décembre 2022. (100%)
  - Mme Magali Gremaud, jusqu'au 31 décembre 2022. (50%)

## 14 INTERETS GENERAUX

### 14.02 Manifestation et vie associative

→ Société de Développement de Borex

En 2022, outre ses manifestations habituelles, la Société de Développement a organisé la fête du 1er août pour les habitants de Borex et de Crassier. De plus, elle a fait revivre lors du mois de décembre la tradition des fenêtres de l'Avent.

## 2 FINANCES

Conformément à l'art. 35b du Règlement sur la comptabilité des Communes, la Municipalité a mandaté le réviseur externe Fiprom SA pour vérifier les comptes de fonctionnement et le bilan 2022. Le rapport du vérificateur a été remis à la Commission de gestion du Conseil communal. Il est annexé au présent préavis.

### **Suivi des observations et remarques des années précédentes**

Par la Commission de Gestion :

Le rapport de la Commission de Gestion concernant l'exercice 2021 ne comportait aucune remarque ou modification que la Municipalité aurait dû reporter ou exécuter pour l'exercice 2022.

Par le réviseur externe :

Le rapport du réviseur externe concernant l'exercice 2021 mentionne que lors de son contrôle, il n'a pas rencontré d'élément lui permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes au règlement sur la comptabilité des communes. (NAS 910)

### **Comptes 2022**

Ci-après, quelques commentaires généraux sur l'exercice écoulé. Des commentaires plus détaillés pour les postes nécessitant des explications ont été insérés (en bleu) dans les comptes.

Les revenus de la Commune totalisent CHF 11'939'644.00 contre des charges de CHF 11'132'635.98 faisant ressortir un excédent de revenus de CHF 807'008.02 après amortissements et prélèvements ou attributions aux fonds de réserve affectés, alors que le budget 2022 prévoyait un excédent de charges de CHF 367'231.00.

On s'aperçoit que la différence entre les comptes et le budget est due principalement à l'impôt sur le revenu et la fortune (+4'164'780.00), la péréquation (+1'402'488.00) et la cohésion sociale (+2'559'862.00)

**Le résultat effectif de l'exercice 2022 épuré<sup>1</sup> se solde par un excédent de revenus de CHF 935'827.00** (Résultat + amortissements extraordinaires administratifs + affectation aux fonds de réserve – prélèvements sur les fonds de réserves)

Le bilan totalise CHF 12'503'229.97 à comparer à 2021 CHF 10'778'839.89.

L'amortissement obligatoire 2022 s'élève à CHF 291'611.50 et les amortissements extraordinaires à CHF 62'216.00.

Les emprunts bancaires ont diminué de CHF 2'382'000.00 pour se situer à CHF 3'490'000.00. La Municipalité n'a pas renouvelé deux ATF échus pour un montant de CHF 2'125'000.00, d'une part à la suite d'un versement exceptionnel de l'ACI de 5'000'000.00 et par le fait d'intérêts négatifs de 0.75% sur les avoirs de la commune.

Les deux ATF seront de nouveau activées lors des paiements de la facture finale de la péréquation et de la cohésion sociale.

Afin d'optimiser les liquidités communales un prêt a été octroyé à une commune pour un montant de CHF 1'000'000.00.

### **Fonds de réserve**

Les Fonds de réserve des recettes affectées (9280) ont été alimentés de CHF 98'805.20.

Les Fonds de réserve (9282) diminuent de CHF 32'202.00 pour se situer à : CHF 119'563.00.

---

<sup>1</sup> Pour le résultat épuré on ne tient pas compte des imputations internes

## Résultats 2022<sup>2</sup>

N° Rubrique	Titre	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Revenus	Charges	Revenu	Charges	Revenus
1	Administration	677'275.02	126'595.75	667'354.00	106'638.00	640'204.25	122'151.20
2	Finances	3'173'192.74	11'030'086.58	1'764'687.00	6'010'327.00	1'511'277.80	5'451'716.98
3	Domaines et bâtiments	250'137.59	146'013.40	274'339.00	148'332.00	231'208.05	146'786.00
4	Travaux	1'000'606.57	443'557.33	937'428.00	342'752.00	859'722.50	375'371.68
5	Instruction publique	757'562.21	221.55	797'390.00	900.00	769'101.35	322.40
6	Police	628'129.55	193'169.39	547'057.00	192'815.00	504'466.01	185'628.81
7	Sécurité sociale	4'645'732.30		2'170'940.00	0.00	1'904'009.10	447'231.00
8	Services industriels			13'000.00	3'200.00		
		11'132'635.98	11'939'644.00	7'172'195.00	6'804'964.00	6'419'989.06	6'729'208.07

## Revenus

### Impôts

Les impôts sur le revenu/fortune sont supérieurs de CHF 4'843'979.00 à 2021.

La part des taxations antérieures des impôts sur le revenu et la fortune représente CHF 2'756'358.00

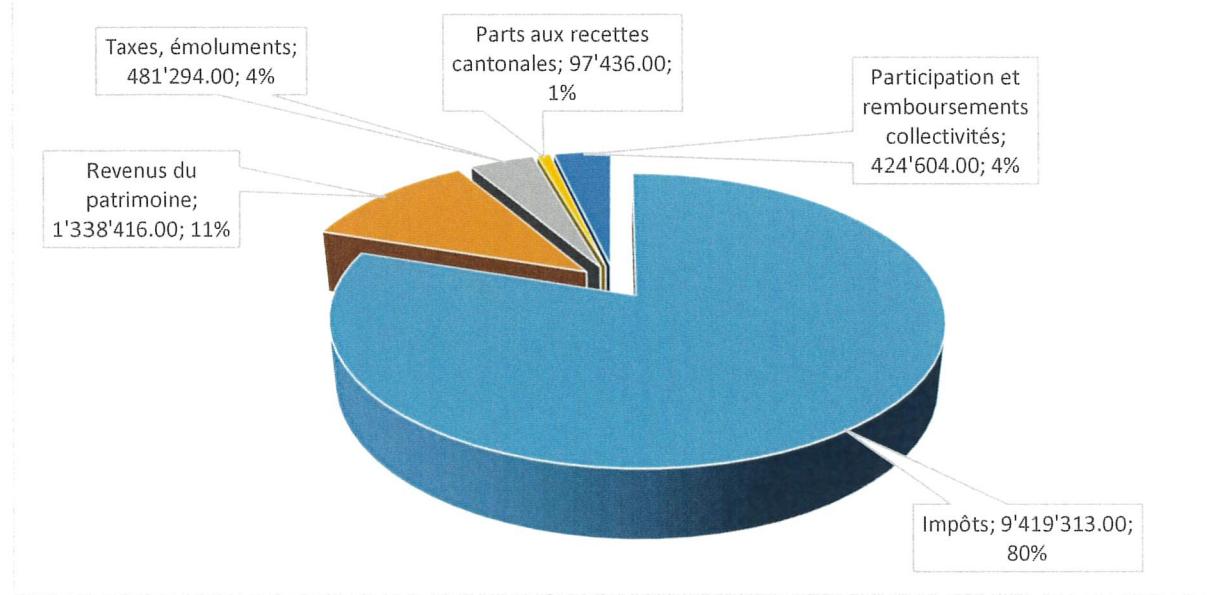
Les principaux revenus de la commune sont toujours générés par : les rentrées fiscales : 80% et les revenus du patrimoine pour : 11%.

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Revenu impôts	10'200'905	5'227'600	4'598'970

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Revenu financier <sup>3</sup>	637'362	638'007	638'437

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Revenu administratif	9'861	8'100	10'512

### Revenus par nature<sup>4</sup>

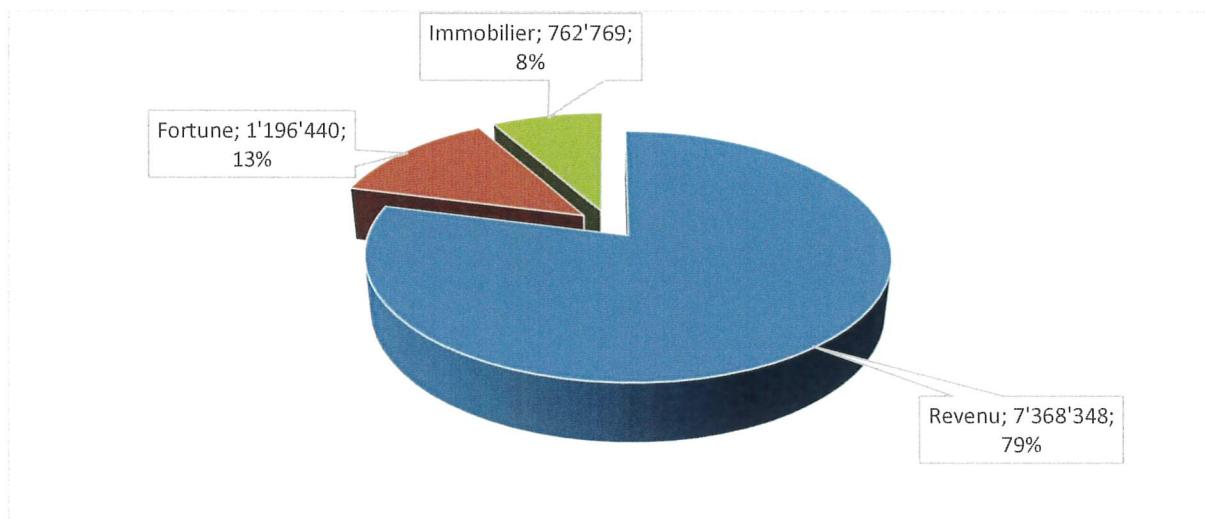


<sup>2</sup> Montant arrondi, sauf le résultat

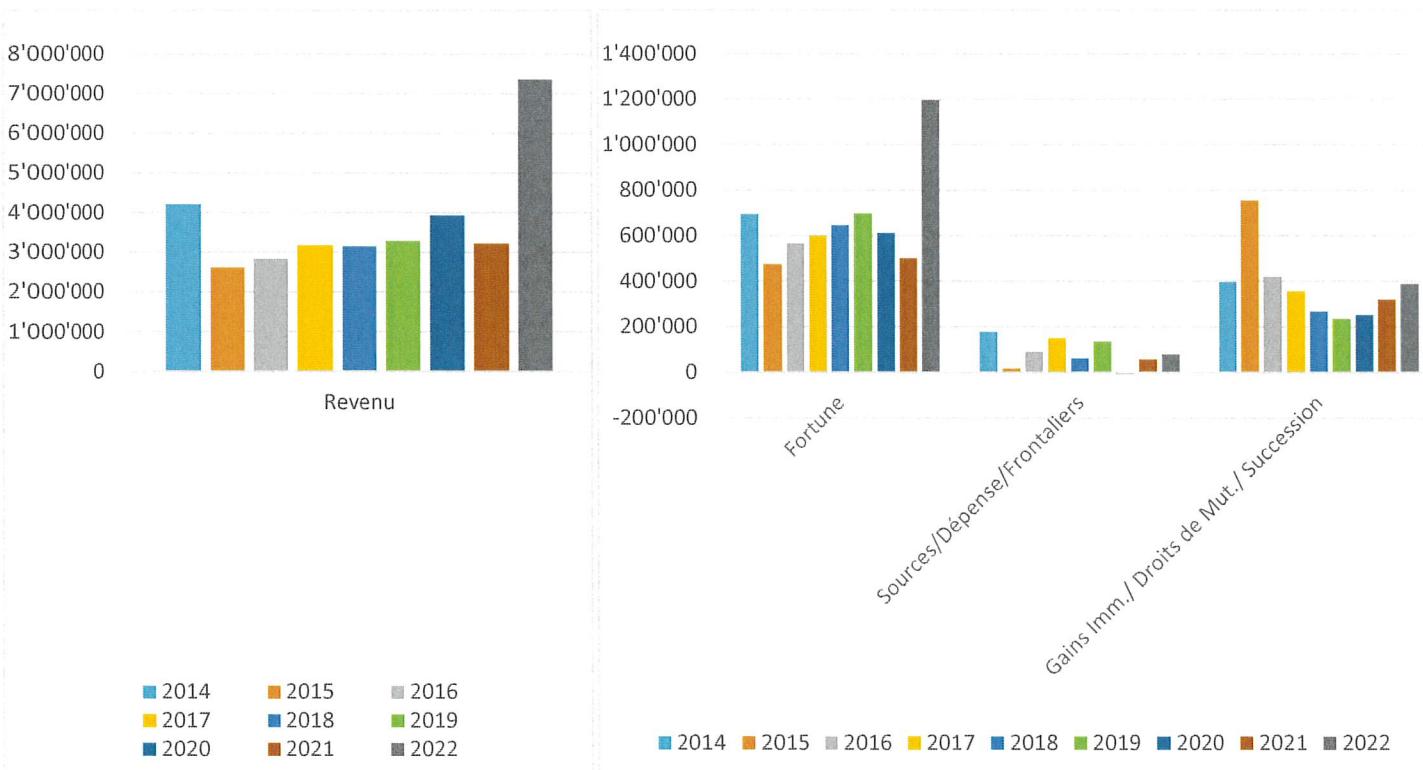
<sup>3</sup> Y compris la part locative de Crassier pour la Nau

<sup>4</sup> Les revenus par rubrique inférieures à 1% n'apparaissent pas

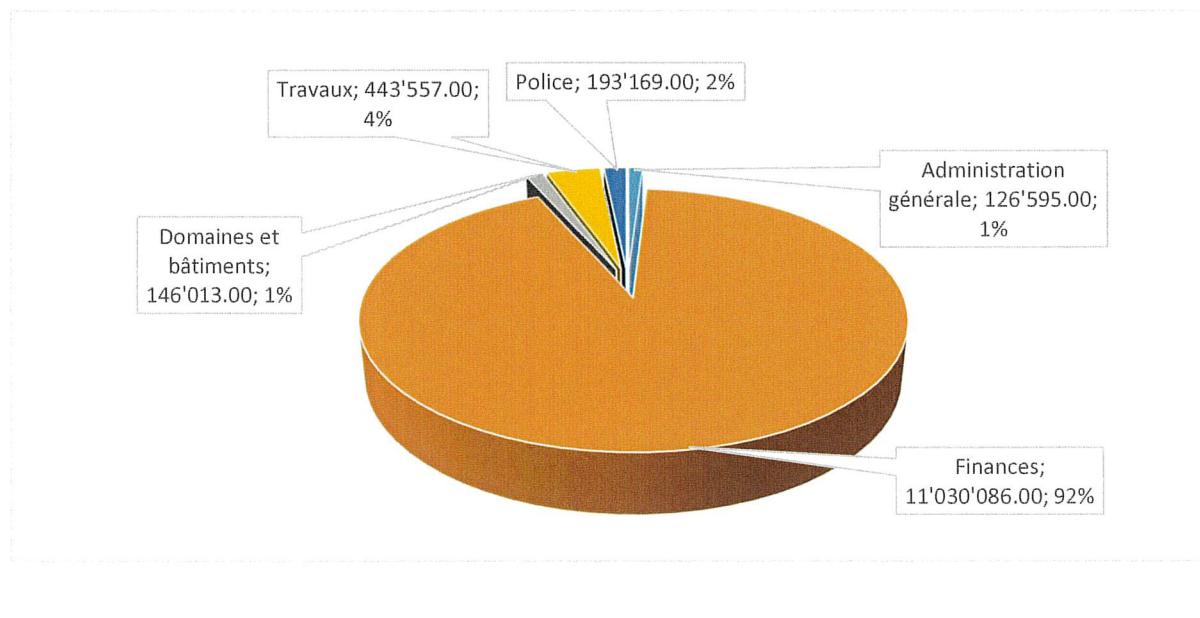
## Répartition de l'impôts, 9'419 MCHF



## Evolution des rentrées fiscales entre 2014 et 2022



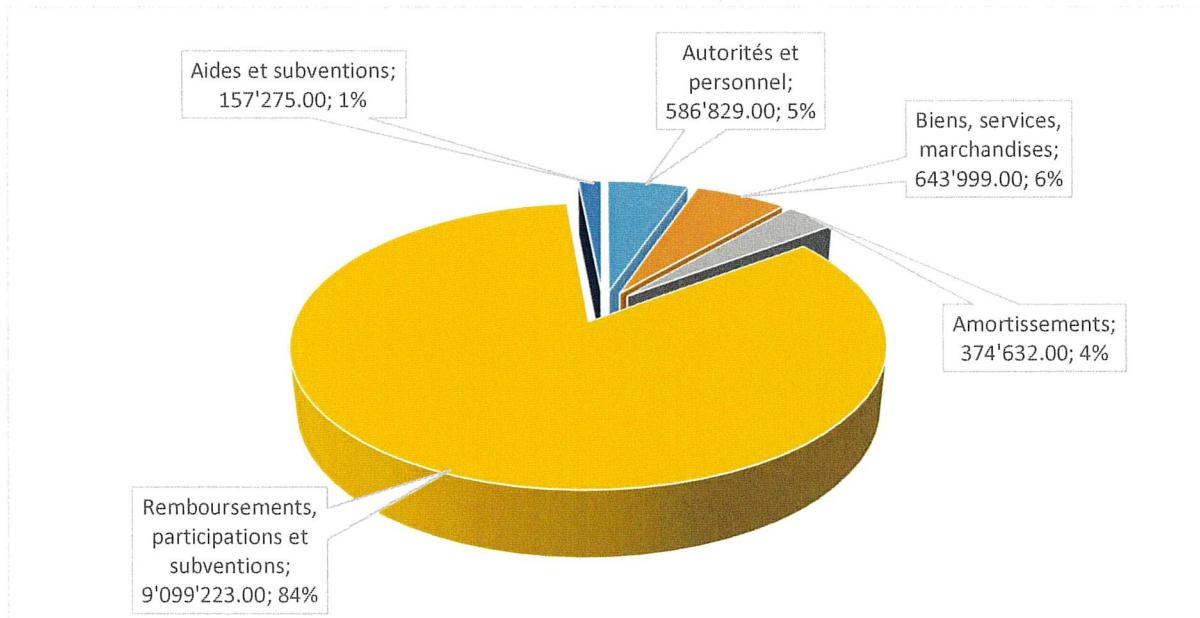
## Revenus par service<sup>5</sup>



## Charges

Les charges directement dépendantes de l'action de la Municipalité représentent 16% des dépenses.

### Charges par nature



<sup>5</sup> Les revenus par rubrique inférieures à 1% n'apparaissent pas.

Les principales charges des associations intercommunales et de l'Etat de Vaud sont résumées ci-dessous.

**Péréquation<sup>6</sup>**

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Péréquation - net	2'836'447	1'431'807	1'157'212

**Association intercommunale Asse et Boiron**

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Aide pour le sport	108'765	110'235	115'669

**Instruction publique**

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Primaire / 104 élèves	416'483	423'350	419'739
Secondaire / 34 élèves	324'549	346'150	321'810

**Police<sup>7</sup>**

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Police cantonale	286'075	207'079	187'293

**SDIS**

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Nyon-Dôle	46'306	42'960	44'724

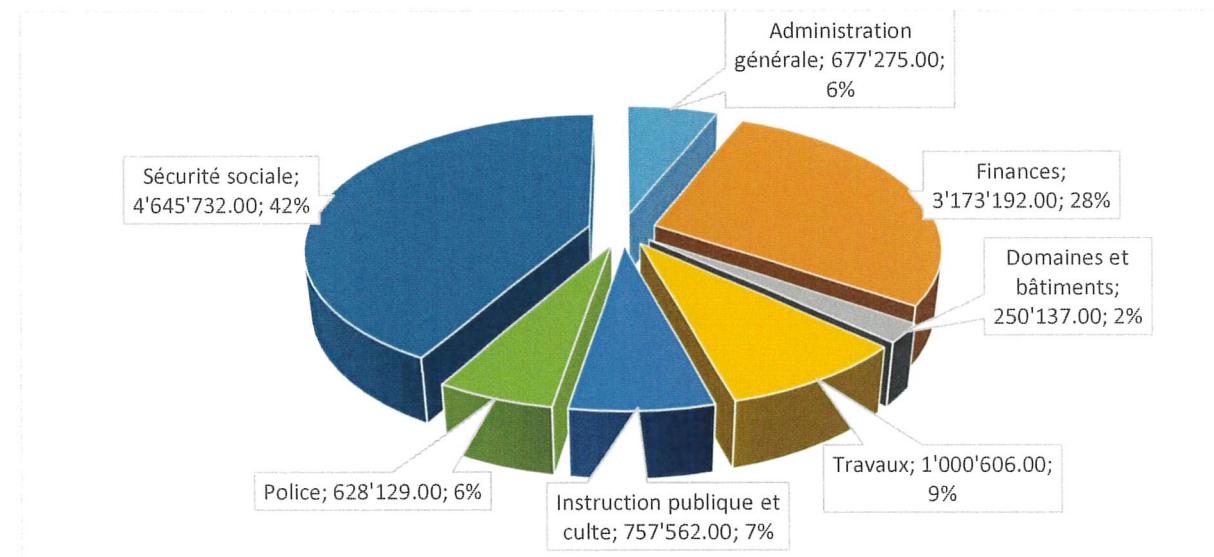
**Sécurité sociale**

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
AEE – buts optionnels	201'926	276'490	186'555

**Facture sociale<sup>8</sup>**

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Facture sociale	4'402'604	1'849'586	1'691'581

**Charges par services**



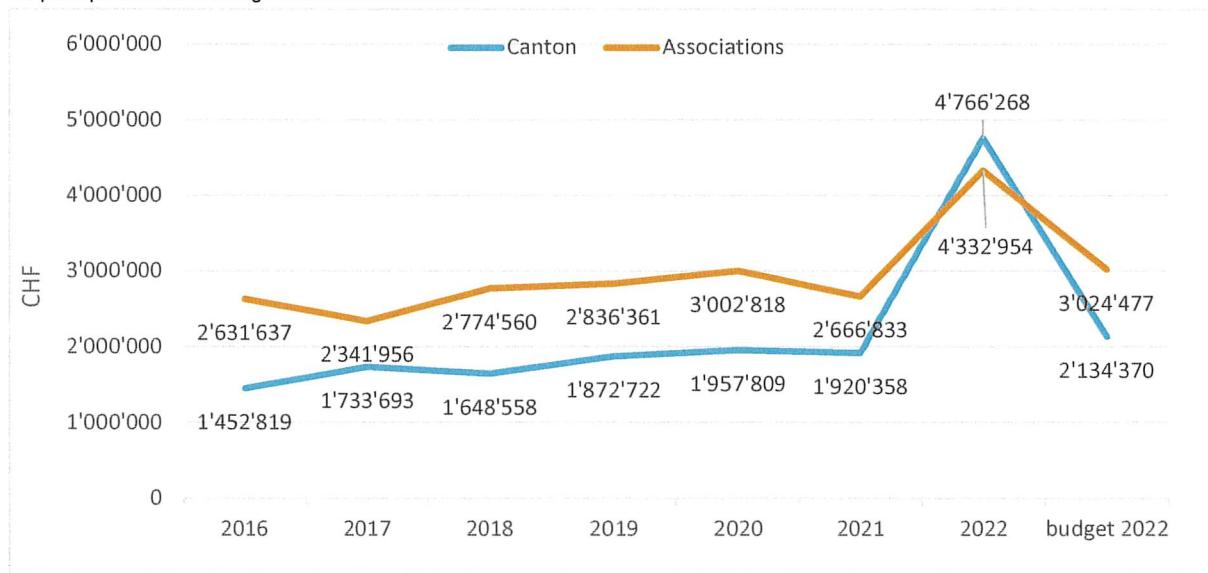
<sup>6</sup> Selon décompte provisoire d'avril de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) et non des comptes

<sup>7</sup> idem

<sup>8</sup> idem

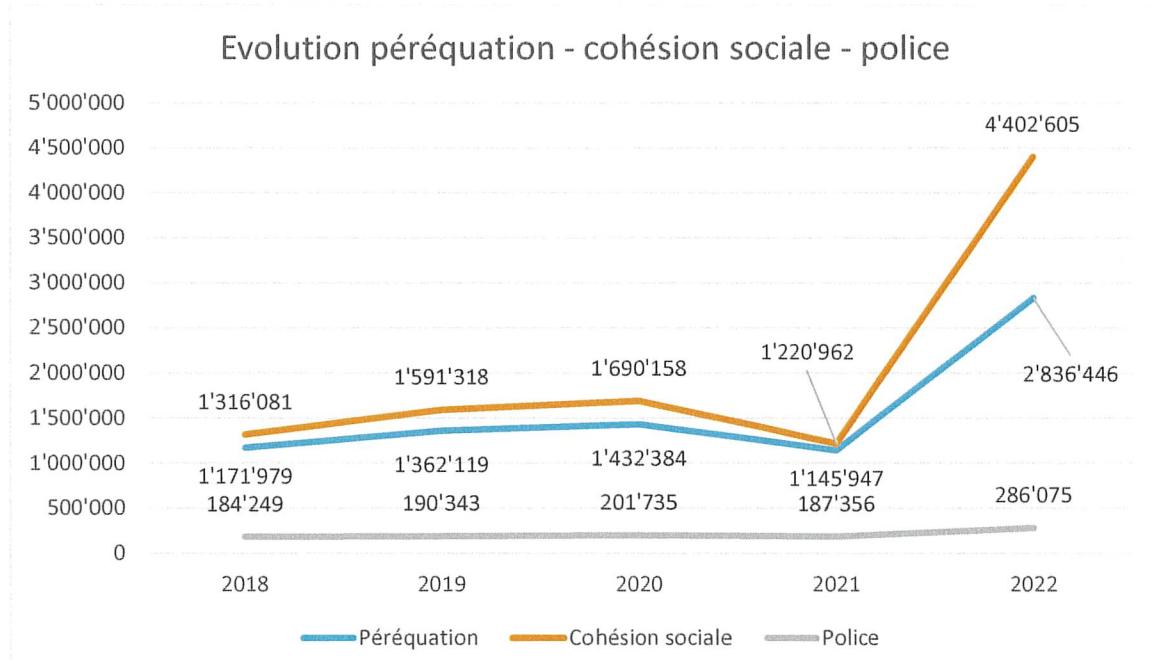
## Participation Canton et Associations Intercommunales

En un coup d'œil les charges "non maîtrisées" par la Commune  
La péréquation est à charge dans les Associations



## Facture sociale – péréquation – police

Les charges péréquatives finales ont augmenté de CHF 4'970'862.00 (+294%) par rapport à 2021.



## Autres indicateurs

### Taux d'imposition

57 ct par franc à l'Etat

### Valeur du point d'impôt (source BDI<sup>9</sup>)

	2022	2021	2020
Point d'impôt	156'858	77'721	90'528
Par habitant	146.05	66.71	78.24

### Points d'impôt affectés

	2022	2021	2020
Facture sociale	26.69	21.51	18.75
Péréquation nette	17.14	14.38	16.44

### Marge d'autofinancement

	2022	2021	2020
Cash-flow	1'227'438	708'306	352'137

### Endettement net par habitant

	2022	2021	2020
Net par habitant	3'087	3'861	4'448

### Cautionnement hors bilan (CHF)

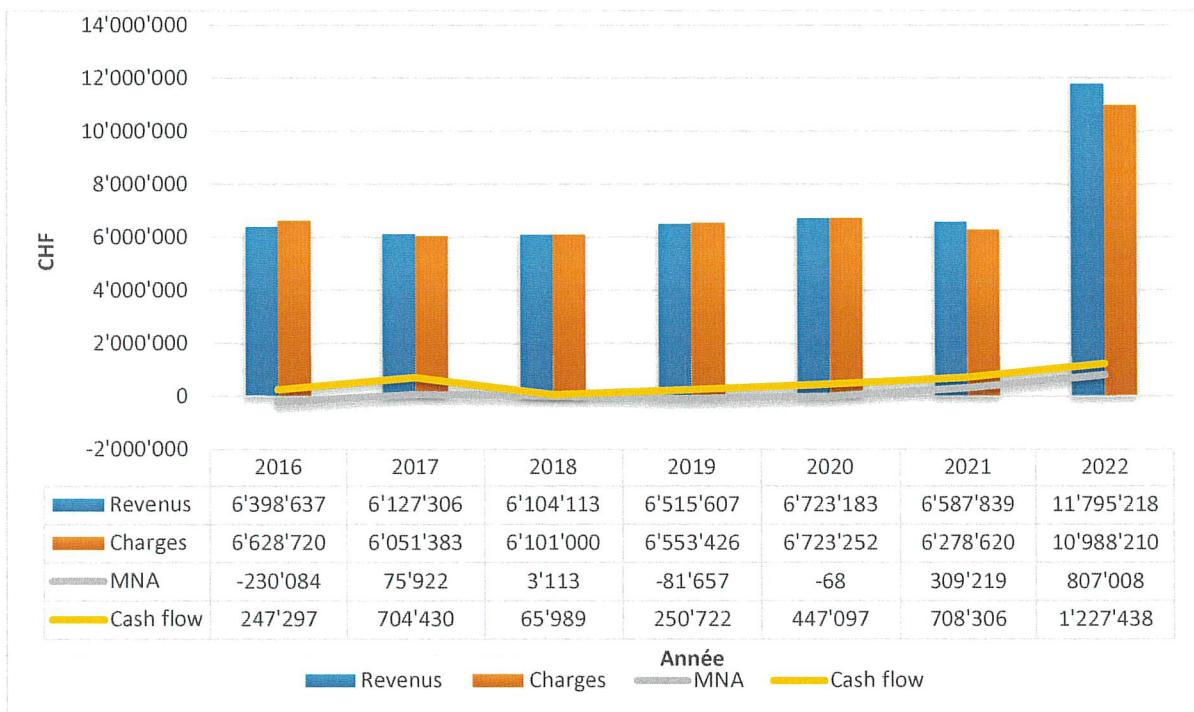
AIAB	3'826'585.90
ORPCI	8'331.80

### Patrimoine foncier (CHF)

Estimation fiscale	5'088'000.00
Valeur ECA	4'137'435.00

<sup>9</sup> Programme communal pour le contrôle de l'habitant et la comptabilité communale

## Marge nette d'autofinancement (MNA) et Cash-flow (norme cantonale)



**MNA:** (= Revenus épurés–Charges épurées) Marge nette d'autofinancement correspond à un concept de résultat qui reflète les moyens financiers à disposition de la commune.

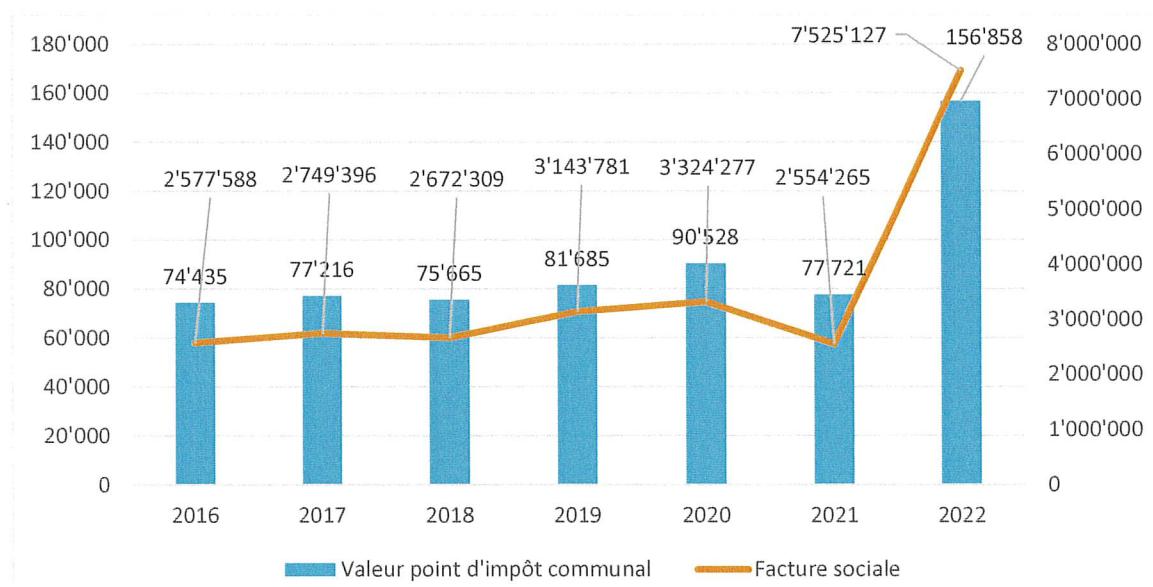
**CF :** A l'image de la MNA, le Cash-flow est également un concept de résultat. Son calcul suppose les mêmes principes que pour la MNA, à la différence que les amortissements obligatoires sont ajoutés aux résultats.

### Amortissements complémentaires

Terrain le Chaumet – CHF 1.00 / domaine public

Terrain ch. du Chenallet – CHF 1.00 / domaine public

### Incidence de la valeur du point d'impôt communal avec la facture sociale cantonale



## Analyse des finances communales 2022 par BDI (programme comptable communal)

<b>Actif</b>	<b>Début</b>	<b>Fin</b>	<b>Variation</b>
Actif disponible	2'834'827.99	4'692'278.52	1'857'450.53
Immobilisations	7'944'011.90	7'810'951.45	-133'060.45
<b>Total</b>	<b>10'778'839.89</b>	<b>12'503'229.97</b>	<b>1'724'390.08</b>
<b>Passif</b>	<b>Début</b>	<b>Fin</b>	<b>Variation</b>
Endettement total	7'333'066.83	8'183'845.69	850'778.86
Fonds et réserve	580'274.95	646'878.15	66'603.20
Capital	2'865'498.11	3'672'506.13	807'008.02
<b>Total</b>	<b>10'778'839.89</b>	<b>12'503'229.97</b>	<b>1'724'390.08</b>
Endettement/Fortune net	4'498'238.84	3'491'567.17	-1'006'671.67
<b>Compte de fonctionnement</b>	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>	<b>Différence</b>
Résultat publié	11'132'635.98	11'939'644.00	807'008.02
A déduire			
Amortissements	374'632.39	0.00	374'632.39
Mouvements réserves	98'805.20	32'202.00	66'603.20
Imputations internes	144'425.87	144'425.87	0.00
Charges de fonctionnement épurées	10'960'382.81	70'977.90	10'889'404.91
Revenus de fonctionnement épurés	47'642.91	11'810'659.04	-11'763'016.13
Marges d'autofinancement			-1'231'003.72
<b>Intérêts passifs</b>	<b>2021</b> <b>27'713.06</b>	<b>2022</b> <b>27'444.73</b>	
<b>Impôts</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	
Valeur du point d'impôt	77'721.58	165'182.25	
Revenus des impôts (pour péréquation)	4'430'130.23	9'415'388.47	
<b>Par habitant</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	
Endettement/Fortune net par habitant	3'861.15	3'087.15	
Endettement total par habitant	6'294.48	7'235.94	
Valeur du point d'impôt par habitant	66.71	146.05	

### **3 DOMAINES ET BÂTIMENTS**

#### **30 ADMINISTRATION-TECHNIQUE**

##### **30.02 Baux à ferme**

Les baux à ferme ont été renouvelés à l'automne 2022 pour une durée de 6 ans. Une de nos parcelles ayant été attribuée à des fins de culture fruitière intensive, cette location est d'une durée de 15 ans selon la législation en vigueur.

#### **32 FORETS**

##### **32.01 Association Intercommunale pour l'exploitation d'un couvert régional à plaquettes et bois d'énergie situé sur la commune de Trélex (ACP)**

Bien que ne possédant ni forêt, ni chaufferie à plaquettes forestières, notre commune, attentive aux sources d'approvisionnement en énergie renouvelable de proximité, est membre de l'ACP depuis sa fondation en 2007.

Cette Association s'approvisionne en bois rond issu des forêts de notre région et les transforme en plaquettes sèches brûlées dans les chaufferies de réseaux de chauffage à distance (CàD). Elle contribue ainsi indirectement à l'entretien des forêts de la région.

L'ACP s'est réunie 2 fois en assemblée générale, le 14 juin et le 8 décembre 2022. Lors de ces assemblées, les sujets suivants ont été traités :

Séance du 14.06.2022 :

- Préavis 01-2022 : Présentation et adoption des comptes 2021 : résultat brut : excédent de recettes de CHF 40'456.-.
- Préavis 02-2022 : Fixation des prix d'achat du bois rond et prix de vente des plaquettes pour 2022-2023.

Séance du 08.12.2022 :

- Préavis 03-2022 : Liste des prix 2023, période de validité 01.01 au 30.06.2023.
- Préavis 04.2022 : Budget 2023.

Une matinée portes ouvertes, organisée le 14 mai par cette Association a permis aux nombreux visiteurs inscrits de découvrir les phases d'approvisionnement en bois ronds, le déchiquetage des plaquettes ainsi que les installations de stockage.

#### **35 BÂTIMENTS – LOCATIONS**

##### **35.01 Projet de réalisation d'un bâtiment de voirie**

Dans sa séance du 14 mars 2022, le Conseil Communal a accepté le préavis n° 09-2022 – Construction d'une halle pour le service de voirie sur la parcelle n° 1 de Borex – Demande d'un crédit de CHF 1'669'800.-. La livraison du bâtiment est attendue pour l'automne 2023.

### 35.01 Salle communale « Les Alisiers »

En 2022, la salle Les Alisiers a été louée 37 fois.

Répartition du nombre de locations	2021	2022
Habitants du village de Borex	7	20
Habitants hors village de Borex	2	7
Administration et Conseil communal	3	0
Société de développement de Borex	2	4
Assemblées générales – Sociétés locales de Borex	0	2
Assemblées générales – PPE de Borex	0	3
Associations intercommunales	0	1
Assemblées générales – hors Borex	3	0
ESEP – Soleil d'Automne – Téléthon	1	0

## 4 TRAVAUX PUBLICS, ROUTES, ENVIRONNEMENT, URBANISME

### 42 URBANISME, ARCHITECTURE ET ENVIRONNEMENT

#### 42.04 Plan d'aménagement communaux

→ Révision du Plan Général d'Affectation

À la suite de la décision prise de s'engager dans une révision globale du PGA et RPGA (cf. Rapport de Gestion 2021) un courrier en ce sens avait été transmis, fin novembre 2021, à la DGTL afin de valider cette stratégie.

L'année 2022 aura permis d'entériner cette approche en transitionnant du RPGA vers le PACom (Plan d'affectation communal) par l'élaboration des éléments suivants :

- Plan d'affectation communal.
- Règlement du plan d'affectation communal.
- Plan d'affectation fixant les limites des constructions « Village ».
- Rapport justificatif 47 OAT.

Ces documents ont été soumis, conformément à l'article 37 LATC à l'examen préalable du DGTL le 30.11.2022.

Lors de nos échanges avec la DGTL nous avons également obtenu la confirmation que les conditions pour l'obtention d'une subvention étaient toujours remplies. Au 31.12.2022 un montant de CHF 18'018.- à bien été encaissé par la Commune indiqué sous la rubrique 420.451.6 Subvention cantonale.

En parallèle nous avons également :

- Finalisé la convention relative aux mutations parcellaires dans le périmètre de Tranche pied qui devra-être signée concomitamment à la procédure PACom.
- Participé au Copil de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) du district de Nyon.
- Entériné la convention relative à l'indemnisation des emprises sur la parcelle 47, reliquat des travaux de la réfection de la Route de Tranche pied.

#### 42.05 Police des constructions

En 2022, la Municipalité a poursuivi sa collaboration avec l'Association d'indépendants S. Barbaud & E. Antonelli. Elle se montre à nouveau très satisfaite de la qualité des expertises rendues et du soutien apporté.

Permis délivrés	2021 Enquête publique CAMAC	2022 Enquête publique CAMAC	2021 Dispensé d'enquête publique selon art 72d	2022 Dispensé d'enquête publique selon art 72d
Permis de construire	10	13	9	4
Permis d'habiter ou d'utiliser	3	1	5	1

## 43 ROUTES

Suite au comptage opéré sur les routes de Borex par la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes), du 23 au 29 novembre 2021, il en résulte que la limitation de vitesse est respectée sur nos routes, à quelques exceptions, la nuit notamment.

Par ailleurs, par mesures de sécurité, la structure de la route de Crassier a été vérifiée, par carottage. En effet, de nombreux véhicules empruntent cette route, y compris des poids lourds, ainsi que les bus scolaires et publics. La portance reste entière.

Les travaux de déneigement et d'éparage ont été confiés à l'ETA Vuagniaux de Borex, comme depuis de nombreuses années. 21 heures d'éparage, 8 heures de salage et 11 heures de déneigement ont été nécessaires à la sécurisation des routes, chemins et abords. Par ailleurs, Borex a passé une convention. Depuis la saison dernière, Borex se charge des travaux hivernaux de la commune d'Arnex-sur-Nyon ; les communes ont signé un contrat pour ce faire.

Les tags qui « ornaient » depuis de nombreux mois les armoires électriques de la Romande Energie au niveau du rond-point de la route cantonale et à l'entrée du quartier des Tourniaux ont été effacés par le propriétaire en décembre 2022.

### 43.03 Électricité, éclairage public

L'étude confiée en 2021 a relevé que les luminaires de la commune étaient anciens, l'efficience énergétique mauvaise, le rendement lumineux faible, la consommation énergétique importante et les coûts de maintenance élevés.

Ainsi, après acceptation à l'unanimité du préavis n°11-2022 par le conseil communal, ce sont 130 luminaires sur les 164 qui ont été assainis. En effet, les ampoules ont été remplacées par des luminaires LED, sur mesure et configurables, ainsi que certaines croises pour permettre le support des nouveaux luminaires. Les mâts, en bon état, ont été conservés.

Le projet s'inscrit clairement dans la démarche de durabilité exprimée par la municipalité en début de législature car il allie économie énergétique, conformité de chaque zone et réduction de la pollution lumineuse. De cette façon, il est renoncé à tous travaux de gros œuvre initial et coûteux, tout en conservant un maximum l'infrastructure existante et veillant à l'aspect écologique et à l'environnement. La commune pourra compter sur une économie d'électricité de près de 60%. Couplée au système de gestion intelligent, une économie supplémentaire de l'ordre de 15% est envisageable.

L'investissement consacré à la rénovation du parc d'éclairage public est assuré par la durée de garantie des produits et des fournitures de 10 ans.

La mise en conformité de l'éclairage sur les différents tracés va garantir la sécurité des usagers.

## 44 PARCS, PROMENADE ET CIMETIÈRE

### Véhicule électrique

Le véhicule utilitaire Piaggio de la commune ayant rendu l'âme, le Conseil Communal a, au travers du préavis municipal n° 12-2022, autorisé l'achat d'un véhicule communal électrique de marque Goupil G4. Ce véhicule a été mis en service début 2023.

### Cimetière de Borex/Crassier

Le 16.09.2022 est paru dans la FAO l'avis de désaffectation partielle du cimetière. La désaffectation est prévue au printemps 2023.

## Parking Pétaney

La végétation du parking Pétaney va faire peau neuve. En effet, les laurelles plantés sur le parking ont été arrachés et ce coût a pu être subventionné par une action de l'APVN. Une grande partie des autres arbustes ayant séchés, ils seront remplacés par une sélection d'essence plus résistantes et indigènes.

## **45 DECHETS ET ORDURES MENAGERES**

### **45.02 Voirie**

#### SADEC

La Société Anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC) s'est réunie 2 fois en 2022. Cette Société, dont la Commune de Borex est adhérente, soutient les Communes membres dans l'élimination de leurs déchets.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2022 a approuvé les points suivants :

- Le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2021 tenue à Gland
- Le rapport annuel du Conseil d'administration pour l'exercice 2021
- Les comptes et bilan 2021 ainsi que les commentaires y relatifs
- Le rapport de l'Organe de révision des comptes 2021
- La décharge au Conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2021
- le rapport 2021 de l'Organe de contrôle du concept harmonisé de la taxe au sac.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 octobre 2022 a approuvé les points suivants :

- Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 16 juin 2022
- Le Budget 2023

*Tous les documents susmentionnés sont disponibles auprès du Greffe communal.*

#### Ramassage des ordures ménagères (sacs taxés)

Le ramassage des ordures ménagères est effectué les mardis matin par l'entreprise Odelet Transports SA. En 2022, les ordures ménagères collectées sur notre commune, représentent un total de 146.11 tonnes (153.06 en 2021), réparti en ordures ménagères, 143.02 tonnes (150.00 en 2021), et déchets communaux, 3.09 tonnes – dont 2.5 tonnes de déchets canins ! (3.06 en 2021).

### **45.05 Déchetterie Intercommunale (DI) de Signy-Avenex**

Le Comité de la Déchetterie intercommunale, au sein duquel la Commune est représentée, a tenu séance 4 fois en 2022. La déchetterie intercommunale réunit les communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Eysins, Grens et Signy-Avenex.

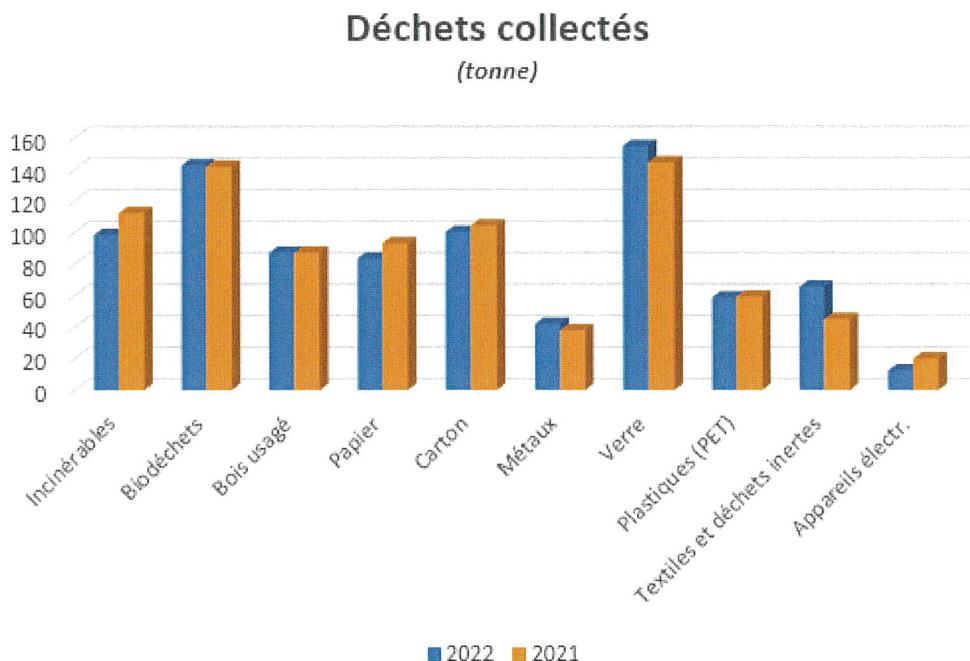
En 2022, en complément de la gestion courante de la DI, l'étude de la mise en place d'une nouvelle signalisation, l'installation de containers TEXAID et la refonte du traitement des BRF (branches, rameaux, fragmenter) auront été réalisés. Le comité aura également veillé à l'organisation de la transition entre MM. Baumgartner père et fils de la gestion de la DI. En effet, après plus de 25 ans de services M. Félix Baumgartner transmet progressivement le flambeau à son fils M. Robin Baumgartner un nouveau contrat sera signé en ce sens.

#### Calcul du coût de la DI par habitant :

2021 : CHF 51.84  
2022 : CHF 49.39

Les rétrocessions versées pour le papier et le carton ont été spécialement élevées en 2022 et permettent ainsi de réduire le coût global par habitant. Le montant et les matières concernées par les rétrocessions dépendent directement de marchés très volatils.

Evolution entre 2022 et 2021 de la collecte des déchets de la déchetterie intercommunale :



Pensez-y : la plateforme digitale <https://contribute.ch/>, permet de sensibiliser les romand.e.s à la réduction et au tri des déchets.

## 46 ASSAINISSEMENT

Les 26 kilomètres de réseau d'évacuation des eaux que compte la commune sont inspectés et nettoyés régulièrement. Ces travaux de maintenance sont fractionnés en 6 secteurs. En 2022, ce sont les canalisations des lieux-dits "Sur la Gare", "En Bursinel" et "La Massonne" qui ont été filmées, photographiées et curées.

Par ailleurs, le contrôle des séparatifs des eaux (claires et usées) a été réalisé sur un tiers du quartier de "Borex-Soleil" ainsi que dans différentes propriétés pour lesquelles des anomalies avaient été décelées.

### 46.03 Association d'Épuration des eaux du Boiron (AEB)

La Commune de Borex est membre de l'Association d'Épuration des eaux du Boiron, laquelle gère le réseau d'eau usée des communes de Borex, Grens, Signy-Avenex, Arnex-sur-Nyon et Eysins. Le réseau de l'association est raccordé à celui de la commune de Nyon qui facture les m<sup>3</sup> traités à l'AEB. Le montant global des coûts est réparti entre les communes selon une clé de répartition qui prend en compte le nombre d'habitants ou d'équivalents-habitants raccordés (collectivités publiques, écoles par exemple).

En 2022, l'AEB dans l'ensemble équivaut à 5'393,2 équivalents habitants, dont 1'337 pour le compte de Borex. Pour l'année 2022, la part de Borex s'élève à CHF 143'112,03.- soit CHF 107.03 par équivalent habitant contre CHF 111,40 en 2021.

Depuis plusieurs années, les communes membres s'engagent à consacrer une part de leur budget à l'entretien de leur réseau et aux contrôles des raccordements des bâtiments au réseau d'assainissement afin de limiter à son minimum la présence d'eau claire dans les eaux à traiter.

L'AEB s'est réunie en assemblée intercommunale 2 fois en 2022, le 11 mai et le 12 octobre pour traiter des préavis suivants :

- Préavis 2/2021-2026 - Comptes 2021
- Préavis 3/2021-2026 - Budget 2023

Les travaux de curage et le passage caméra ont été opérés sur le secteur 2 : "Borex - Arnex". Par ailleurs, l'avenir de la STEP de la ville de Nyon est à l'étude.

## 5 FORMATION, JEUNESSE, CULTURE, EGLISE

### 51 INSTRUCTION PUBLIQUE

#### 51.01 Etablissement scolaire Elisabeth de Portes

La collaboration avec la direction de l'Etablissement scolaire Elisabeth de Portes (ESEP) est bonne.

#### 52.03 AEE – Association intercommunale Enfance et Ecole - Asse et Boiron

Le Comité de Direction s'est réuni 11 fois. Les membres du Comité de Direction ont consacré environ 1'200 heures à la gestion de l'association.

Au 31 décembre 2022, l'AEE compte 98 collaborateurs pour un équivalent plein temps 54.81 ETP.

Les préavis qui ont été présentés et adoptés, amendés ou refusés :

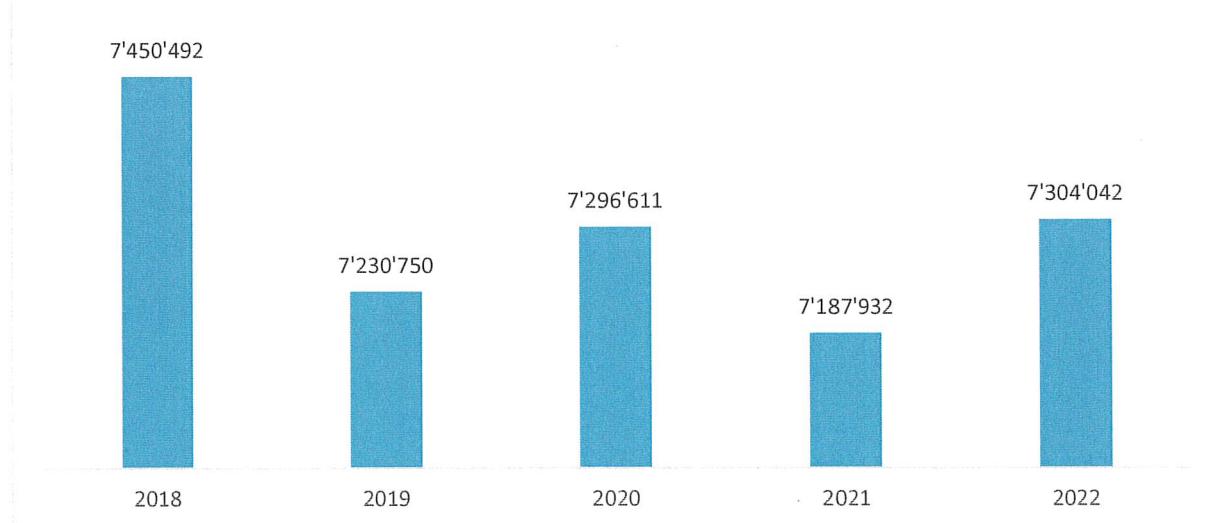
- N° 4/2021-2026 – Création d'un service RH en 2022
- N° 5/2021-2026 – Comptes 2021
- N° 6/2021-2026 – Budget 2023

Total des charges comparatives de l'AEE, (en CHF)

Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
CHF 7'304'042.27	CHF 8'022'763.-	CHF 7'187'931.98

Les comptes 2022 présentent un total de charges, à répartir selon l'article 26 des statuts de l'AEE, de CHF 7'304'042.27, en augmentation de CHF 116'110.29 par rapport aux comptes 2021.

Comparatif des charges sur 5 ans



Quelques commentaires :

- L'effet du Covid est encore visible sur certains postes comme les spectacles, camps ou caisses de classe.
- L'aide individuelle aux parents a fortement augmenté en 2022 (10-20%) et ce, dans toutes les structures UAPE
- La charge salariale est en augmentation. Le CoDir de l'AEE a pris la décision, faisant suite à une pétition de l'ensemble du personnel des structures et des difficultés de recrutement, de s'aligner au barème de la FSAE (Fédération Vaudoise des Structures d'Accueil de l'enfance)

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter le préavis N° 07/2021-2026 du Comité de Direction de l'AEE, directement sur le site [www.asse-boiron.ch/ci](http://www.asse-boiron.ch/ci).

## **52.04 AIAB – Association intercommunale Asse et Boiron**

La commune est membre de l'Association Intercommunale Asse et Boiron (AIAB) depuis sa fondation en 2008. Cette association gère les bâtiments du collège primaire et secondaire de Borex-Crassier (CSBC) ainsi que la piscine intercommunale de Chéserex, immeubles dont elle est propriétaire.

Réuni en assemblée à 3 reprises en 2022, le 29 mars, le 21 juin et le 13 septembre, le Conseil intercommunal de l'AIAB a notamment débattu et accepté les objets présentés suivants :

Séance du 29.03.2022 :

- Préavis 01-2022 Exercice 2021 - Rapport de gestion et comptes.

Séance du 21.06.2022 :

- Elections statutaires.

Séance du 13.09.2022 :

- Préavis 02-2022 : Budget de fonctionnement 2023

Les comptes 2022 de l'association présentent un total de charges à répartir de CHF 912'817.94 contre CHF 955'905.23 en 2021 ; la part à charge de Borex s'élevant à CHF 117'727.50. contre CHF 123'808.60 en 2021.

## **58 ÉGLISES**

De par les conventions passées entre les communautés ecclésiastiques reconnues et la commune de Borex, cette dernière a la charge de les soutenir financièrement. Ainsi, notre commune subvient aux frais de fonctionnement des communautés suivantes :

- Communauté catholique de Crassier pour un montant de CHF 4'184.00
- Paroisse protestante de la Dôle pour un montant de CHF 2'733.26.
- Paroisse protestante allemande pour un montant de CHF 285.10.

Notre commune, co-propriétaire du temple de Crassier avec les communes d'Arnex-sur-Nyon, Crassier et La Rippe, participe également aux frais d'entretien de ces locaux pour un montant de CHF 2'478.10.

## 6 SÉCURITE PUBLIQUE

### 61 POLICE MUNICIPALE

#### 61.01 Assistants de Sécurité Publique (ASP)

Sous l'égide de la Convention « ASP » du 1<sup>er</sup> avril 2017 les représentants des Communes d'Eysins, la Rippe, Gingins, Crassier et Borex se sont réunis 5 fois en 2022. Les séances ont pour objet de faire le point sur la collaboration entre les Communes ainsi que le travail effectué par les deux ASP.

Pour donner suite à la résiliation, au 31 mars 2022, de la convention susmentionnée par l'une des communes membres des échanges et réflexions ont été menées avec les communes souhaitant poursuivre sur la voie d'un regroupement pour la gestion d'une police de proximité intercommunale. Les discussions ayant été menées sur de nombreux mois et constatant qu'aucune perspective de solution n'allait entrer en vigueur avant la fin de l'année 2022 toutes les communes membres de la convention ont décidé individuellement de dénoncer celle-ci au 31.12.2022 dans le délai imparti.

Pour mémoire, la commune de Borex a encore assuré durant toute l'année 2022, pour le compte des Communes susmentionnées, les prérogatives et procédures en lien avec les activités d'assistant de sécurité publique (ASP). La commune conservait également ses prérogatives dans la gestion administrative du personnel et mettait à disposition les locaux et le support administratif nécessaires à la bonne réalisation de l'activité des ASP. La dénonciation de la convention par toutes les parties signifiait de facto la fin des contrats de travail des ASP. La commune de Borex a géré la fin des relations contractuelles dans l'intérêt de toutes les parties sans supplément de coûts ni litige. La commune est indemnisée pour sa gestion par un forfait annuel et les charges sont réparties annuellement entre les communes membres à parts égales de l'exercice comptable au 31 décembre. Les dépenses et les recettes pour l'exercice sous revue intègrent également la résiliation de certains contrat administratifs (Mobile, connexion IT, etc.).

### 62 CONTRÔLE DE L'HABITANT

→ Population à fin décembre 2022

	2021	2022	
Résidence principale	1155	1137	habitants
Résidence secondaire	3	2	habitants
Suisses	813	816	
Etrangers	342	321	
Arrivées	116	109	
Départs	130	138	
Naissances	8	9	
Décès	2	7	

## 65 SERVICE DÉFENSE INCENDIE ET SECOURS

### 65.01 SDIS Nyon-Dôle

Le site de Bonmont est composé d'une section DAP Y qui intervient sur les communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Crassier, Chéserex, Gingins et La Rippe. « DAP Y » signifie que ses sapeurs sont autonomes pour de nombreuses interventions, par exemple : inondation, sauvetage, aide au portage. Pour les autres critères comme les incendies, le DAP intervient avec l'appui du DPS de Nyon.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, les groupes d'interventions des quatre sites opérationnels du SDIS Nyon-Dôle ont été alarmés à 479 reprises, soit 32 interventions de plus qu'en 2021. 109 concernées des interventions hors communes du SDIS Nyon-Dôle.

L'année 2022 est marquée par une augmentation des incendies, sauvetages et pollutions et une diminution des inondations.

Pour le site de Bonmont, il y a eu 23 interventions, dont 6 sur le territoire communal de Borex, réparties comme suit :

- Incendies : 9
- Inondations : 7
- Sauvetages : 6
- Technique : 1

Le Conseil intercommunal s'est réuni 2 fois, le 3 mai et le 27 septembre 2022. Il a approuvé les préavis suivants :

Séance du 03.05.2022 :

- Préavis 6-2022 - Comptes 2021

Séance du 27.09.2022 :

- Préavis 7-2022 - Budget 2022
- Préavis 8-2022 - Achat d'occasion et remplacement de deux véhicules

Part de Borex et pour 1165 habitants = CHF 46'306,09, soit 39,75/habitant.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le rapport de gestion 2022 : [www.sdis-nyon-dole.ch](http://www.sdis-nyon-dole.ch)

## 66.02 Organisation régionale de la protection civile (ORPC)

L'année 2022 n'a pas été plus reposante que la précédente. En effet, le pic de l'épidémie Covid passé, une guerre en Ukraine a éclaté. Un centre d'accueil et d'hébergement de 200 lits pour les réfugié·e·s de l'Ukraine a été installé en urgence, en mars, à Gland. L'ORPC Nyon l'a géré en collaboration avec l'EVAM du mois de mars au mois d'août, nécessitant la mobilisation de 10 astreints par jour 7/7 et 24/24. Au total, 168 astreints ont été engagés représentant 1'268 jours de service.

Les missions ont suivi ; Canicule, Delesta, Tour de France et Paléo festival. Pour ce dernier, 87 astreints étaient en service représentant 671 jours de service et 91 astreints et 479 jours de service, la semaine précédente.

Par ailleurs, la sécheresse et le risque de crise énergétique s'en sont mêlés. L'ORPC est venu en aide aux agriculteurs pour que les bêtes puissent s'abreuver notamment.

En parallèle, la préparation et la mise en place de la mission INOPIA ainsi que le projet nommé "Tetris" de réorganisation de la Protection Civile Cantonale ont canalisé les membres du Codir. A cela, s'est ajouté la démission du nouveau commandant et l'absence de son remplaçant, victime d'un important problème de santé.

En terme d'effectif, et suite à l'introduction de la LPPCi 2021, la durée de l'obligation de servir de la troupe est passée de 14 à 12 ans, provoquant une importante diminution de l'effectif réduit en une fois de 970 astreint à 577 incorporés, et, bien entendu des compagnies de 7 à 4.

Le Conseil intercommunal s'est réuni à trois reprises, les 19 janvier, 30 mars et le 21 septembre 2022. Il a approuvé les préavis suivants :

Séance du 19 janvier 2022 :

- Préavis 5 - 2021-2026 - Demande d'un crédit d'étude CEP

Séance du 30 mars 2022 :

- Préavis 6 - 2021-2026 - Comptes 2021

Séance du 21 septembre 2022 :

- Préavis 7 - 2021-2026 - Budget 2023

Part de Borex et pour 1165 habitants = CHF 22'516,05 pour 2022, soit CHF 19,33/habitant. CHF 758,25 de déficit au bilan 2021 s'y sont ajoutés.

L'ORPC du district de Nyon en quelques chiffres : 47 Communes regroupées, 94 Membres du Conseil Intercommunal, 7 Membres du CoDir, 7 Professionnel·le·s (2 postes vacants), 1 Bataillon, 4 Compagnies d'environ, 140 personnes, 1 Etat-Major de 20 officiers, 577 astreints, 5033 jours de service.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le rapport de gestion 2022 : [www.orpc-nyon.ch](http://www.orpc-nyon.ch)

## 7 AFFAIRES SOCIALES

### 70.03 ARAS – Centre social régional (CSR)

L'ARAS du district de Nyon est une association de Communes au sens de la Loi sur les Communes. Son siège est à Nyon et les 47 communes du District en sont membres.

Le Centre Social Régional (CSR) a pour mission principale d'informer et d'orienter la population du District dans le réseau social régional et cantonal, et d'octroyer les prestations du Revenu d'insertion (RI).

Le Conseil intercommunal s'est réuni 2 fois, le 09 juin et le 03 novembre 2022 et a approuvé les préavis suivants :

Séance du 09.06.2022 :

- Préavis 06-22 – Comptes 2021

Séance du 03.11.2022 :

- Préavis 07-22 – Budget 2023

## 76 ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE, GARDERIE, FAMILLES

### 76.02 Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

Au 31 décembre 2022 les taux de fréquentation, par structure, sont les suivants :

	La Boîte à Malices La Rippe (84 places)	Les Z'Eysinous Eysins (84 places)	Tournicotty Chéserex (60 places)	Les P'tits Lézards Gingins (60 places)
Matin	75% (50%)*	60% (40%)	50% (25%)	57% (80%)
Mercredi matin (1P)	58% (38%)	Accueil à La Boîte à Malices	Accueil à La Boîte à Malices	Accueil à La Boîte à Malices
Midi	99% (97%)	92% (92%)	99% (97%)	100% (100%)
Après-midi (1P-2P)	55% (49%)	69% (45%)	81% (34%)	34% (29%)
Soir	95% (93%)	94% (99%)	99% (81%)	83% (71%)

*\*) chiffre 2021*

Le taux d'occupation du Repère se trouvant au collège de l'ESEP à Borex-Crassier en 2022 est de 63% contre 61% en 2021.

→ Crèche de La Galiote à Eysins

La crèche dispose de 24 places, réparties en 2 groupes multi-âges : 10 bébés/trotteurs et 14 trotteurs/grands.

→ Crèche Les Papillons à Crassier

La crèche dispose de 44 places, soit 10 bébés, 14 trotteurs et 20 grands.

Au 31 décembre 2022, les taux de fréquentation, par structure, sont les suivants :

	La Galiote Eysins (24 places)	Les Papillons Crassier (44 places)
Bébés		87% (86%)
Trotteurs		89% (80%)
Grands		91% (86%)
Bébés/Trotteurs	91% (89%)*	
Trotteurs/Grands	95% (73%)	

*\*) chiffre 2021*

### Accueil en milieu familial

Les accueillant·e·s en milieu familial sont toujours géré·e·s par la Ville de Nyon par le biais d'une convention.

- 16 accueillant·e·s sont agréé·e·s sur nos communes, elles et ils encadrent 140 enfants.
- 108 enfants sont d'âge préscolaire, et 32 sont accueillis pour du parascolaire.

## 8 SERVICES INDUSTRIELS

### 81.04 Distribution de l'eau – installation

Le service de distribution de l'eau, sur la commune de Borex, est régi par les Services Industriels de Nyon. En effet, conformément aux dispositions de la loi sur la distribution de l'eau du 30 novembre 1964 (LDE), la Commune de Borex confère le droit exclusif de distribuer l'eau sur l'entier de son territoire à la Commune de Nyon.

### 86.01 Développement durable

À la suite du changement de législature et à l'entrée en fonction de la nouvelle Municipalité, les autorités Boréziennes ont décidé d'intégrer les problématiques des enjeux environnementaux, climatiques et RSE dans le plan de législature 2021- 2026 en créant un dicastère « Développement durable » (DD).

Dans sa réponse du 7 mars 2022 au postulat « urgence climatique » la Municipalité a décrit ses réflexions et intentions dans le domaine du DD. Durant l'exercice sous revue tous les préavis émis ont fait l'objet d'une réflexion ESG.

La Commune a participé à différentes séances régionales abordant des sujets liés aux nombreuses thématiques en lien avec ces enjeux. La décision a également été prise d'entreprendre un « Etat des lieux » sous forme de bilan CO2 communal en amont d'un éventuel PECC. Cet état des lieux devrait nous permettre d'aligner les démarches d'ores et déjà entreprises au niveau communal, et détaillée plus haut dans le présent préavis, avec celles pouvant encore nous permettre d'améliorer notre efficience.

Enfin, une étude approfondie a été menée durant l'exercice 2022 pour l'installation d'une « centrale solaire » sur notre futur bâtiment de voirie.

## CONCLUSION

La Municipalité de Borex vous prie en conséquence, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## Le Conseil communal de Borex

- Dans sa séance du 19 juin 2023 ;
  - **Vu le préavis n° 17-2023 – Exercice 2022 – Rapport de gestion et comptes ;**
  - Oui le rapport de la commission de gestion ;
  - Entendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

## DECIDE

1. **d'approuver**  
le préavis n° 17-2023 – Exercice 2022 – Rapport de gestion et comptes, tel que présenté ;
  2. **d'approuver**  
les comptes de l'exercice 2022, tels que présentés ;
  3. **de donner décharge**  
à la Municipalité de Borex et au boursier de Borex de leur gestion pour l'exercice 2022.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 22 mai 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Borex.



## Annexes :

- Comptes et bilan 2022
  - Rapport de la fiduciaire
  - Plan d'investissement